

Les élèves doivent se comporter avec respect et courtoisie vis-à-vis de l'enseignante ainsi qu'entre eux.

Il est rappelé de bien vouloir respecter les horaires des cours, d'être équipé d'une tenue adaptée à la pratique de la danse, cheveux retenus, sans bijoux.

Les élèves doivent se changer dans les vestiaires et attendre que la porte soit ouverte par la professeure avant de rentrer dans la salle de danse.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Il est demandé aux élèves de ne pas crier ou parler fort dans le couloir et le vestiaire pour ne pas gêner le déroulement des cours.

Evi'danse se décharge de toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires, et dès lors que l'élève a quitté la salle de danse.

Toute consommation de confiserie et chewing-gum n'est pas permise durant les cours.

Les téléphones doivent être mis en mode silencieux.

En tant qu'adhérents à la FDD, les adhérents d'Evidanse s'engagent à lire l'auto-questionnaire de santé ([ici](#)) et à pouvoir répondre "non" à toutes les questions. Dans le cas contraire, il faudra faire remplir le questionnaire par un médecin et le fournir à l'association Evidanse

INFORMATIONS DONNEES PAR LE SERVICE DES SPORTS DE LA MAIRIE:

"La salle de danse 1 vient d'être rénovée avec un parquet entièrement refait. Afin de préserver le parquet de cette salle de danse sportive, nous serons très vigilants sur le respect d'utilisation:

- chaussures extérieures interdites
- chaussures/chaussons uniquement de danse contemporaine ou danse classique (imposer aux adhérents si activité avec chaussures)
- chaussures à talon même de danse de salon strictement interdites
- passage vestiaire obligatoire pour enlever les chaussures
- entrée et sortie interdites par la porte de secours"

